

BPJEPS SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF"

• Mention Rugby à XV

Niveau 4

RNCP36249

Date d'enregistrement : 29/04/2016

Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36249/>

Version juin 2025

Aptitudes & objectifs :

- Participation au fonctionnement de la structure
- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du rugby à XV
- Conduite des actions d'éveil, d'initiation, de découverte d'apprentissage, du rugby à XV
- Assure la sécurité des pratiquants et des tiers lors des séances de rugby à XV

Formation :

Unité Capitalisable 1 - UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Unité Capitalisable 2 - UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Unité Capitalisable 3 - UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en rugby à XV

Unité Capitalisable 4 - UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention Rugby à XV pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation ou d'apprentissage



Perspectives métiers :

Moniteurs
Éducateur Sportif
Coach, entraîneur

Le parcours de formation :

Type de parcours : en présentiel

Modalités d'évaluation : Certifications UC1 & 2 - UC 3 - UC 4
Modalités d'évaluation pédagogique : Évaluations écrites, orales, pratiques. Bulletins - Cahier de liaison - Visites en entreprise

Pas de possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Poursuites d'études : DEJEPS - Autres spécialités BPJEPS

Prérequis :

- Être titulaire d'une attestation de formation secourisme (AFPS, PSC2, PSE1, PSE2, AFGSU, SST)
Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'activité a été exercée ou justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les responsable(s) de la ou des structure(s) dans la(es)quelle(s) l'expérience a été acquise. Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production des attestations sus mentionnée
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du rugby à XV datant de moins de 12 mois à la date d'entrée en formation
- Être licencié à la FFR à la date de candidature
- Être âgé d'au moins 18 ans à la date d'entrée en formation

Modalités d'accès :

- Avoir satisfait aux tests d'entrée : parcours d'habilités motrices et entretien
- Avoir satisfait aux Exigences Préalables de la Mise en Situation Professionnelle (EPMS)

Délai d'accès : Jusqu'à la veille d'entrée en formation

Les + de la formation à la CMA 65 :

- Équipe pédagogique variée et spécialisée
- Suivi de formation personnalisé
- Modules externes spécifiques enrichissants
- Méthodes d'enseignements alternés : cours plénières, travaux en sous-groupes, situation pratique, mise en situations pédagogique sur le terrain
- Suivi et entretien individuel de formation
- Projets d'animation d'une grande diversité

Durée :

609h en centre de formation

1040h en entreprise

Tarifs :

À partir de 13h€ par heure de formation -> prise en charge possible OPCO, fonds de formation, CPF

Contactez-nous pour une étude personnalisée

Accès aux personnes en situation de handicap :

Véronique Prado - Référente Handicap

v.prado@cma65.fr

05 62 44 11 88

Contact Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

Julie Cuvillier

j.cuvillier@cma65.fr

05 62 56 60 70 - 07 72 50 18 75

Contact École des Métiers :

Gwladys Guerin

g.guerin@cma65.fr

05 62 44 11 88



Plan d'accès : Sortie 12 Tarbes Ouest

Lignes de bus : www.tlp-mobilites.com/plans-des-lignes-de-bus/

*Les enseignements s'effectueront à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées et sur le terrain au stade Camecasse.



Version juin 2025